

## **Propositions de motions déposées par**

Bruno LUCAS, Président de la Section 24, Institut Cochin Paris

Claudine PIQUE, Membre de la Section 23, Institut Cochin Paris

### **Motion sur l'AERES**

La création de l'AERES a abouti au fait que les unités dépendant du CNRS ou de l'INSERM sont désormais soumises à une double évaluation, par l'AERES puis par leur organisme. L'avantage du nouveau système est qu'il permet également l'évaluation d'unités purement universitaires. Mais cet avantage est mince car le même travail aurait pu être fait par le CoNRS. Les inconvénients du nouveau système sont nombreux 1) Avec l'AERES, les évaluations des équipes et des personnes sont désormais disjointes, ce qui est illogique et impose l'existence d'une 2<sup>e</sup> structure d'évaluation pour les personnes, qui effectuera un travail en partie en doublon. Le temps passé à l'évaluation en sera augmenté d'autant. 2) En pratique, les comités de visite de l'AERES (sans aucun élu, ni représentant ITA) ont été amenés à travailler plus vite, donc moins en profondeur que les comités antérieurs 2) Un important travail d'homogénéisation des rapports et des notations a été effectué au niveau de l'AERES par un très petit nombre de personnes, car aucun des comités de visite n'était en mesure d'avoir une vue d'ensemble sur les différents dossiers. C'est l'AERES qui endosse le rapport et non le président du comité de visite. Ceci entraîne une dilution des responsabilités. 3) Les sections CNRS ou commissions INSERM ont effectué un travail de classement avec très peu d'informations sur le comité de visite, donc dans de moins bonnes conditions qu'auparavant 4) Ce sera la direction des organismes qui opérera les corrections de classement finales et prendra les décisions. Ce que le processus d'évaluation a perdu en transparence et simplicité, il l'a gagné en opacité, ce qui donnera un poids accru à l'étape finale, qui dépendra d'un très petit nombre de personnes : avec l'AERES, le système d'évaluation s'est détérioré.

Le Comité national réuni en séance plénière estime qu'il est important d'améliorer le système d'évaluation des unités de recherche. Pour cela, il propose la suppression de l'AERES, et est prêt à reprendre toute suggestion qui permettrait d'améliorer le fonctionnement des sections du CoNRS. **Le CoNRS demande aux Directeurs d'Unité de la vague A de transmettre leurs dossiers d'évaluation directement au CoNRS et/ou aux commissions INSERM, et non à l'AERES.**

### **Motion sur l'emploi**

La structure de l'emploi dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche est en train d'évoluer très rapidement vers une augmentation de l'emploi précaire de court terme (moyenne des CDD ANR : 18 mois). Il n'est pas raisonnable d'envisager un effort réel dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche qui s'appuierait sur une augmentation de la précarité, c'est-à-dire sur une diminution des perspectives d'emploi digne pour les jeunes. Ce dont la recherche a besoin, ce n'est pas de la stagnation d'effectifs récemment promise, mais d'une augmentation de ces effectifs statutaires, qui se traduise par un plan pluri-annuel pour l'emploi.

**Le CoNRS réuni en séance plénière demande instamment au gouvernement la mise en place d'un plan pluri-annuel pour l'emploi.**

### **Motion sur les moyens**

Le COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) du CNRS devrait prochainement être voté. On a tout lieu de craindre que l'évolution des moyens prolonge l'évolution récente, c'est-à-dire se traduise par un tassement supplémentaire des moyens dont disposera l'organisme. Une telle évolution sera aggravée par une autre évolution en marche, qui verra une partie des moyens attribués à divers Instituts spécialisés, avec une grande perdante à l'horizon : la recherche fondamentale.

Le CoNRS rappelle que les laboratoires ne peuvent pas fonctionner correctement sans avoir, dans leurs contrats quadriennaux, l'assurance d'un financement de base indispensable à la poursuite d'objectifs à long terme et d'équipements correspondants. Pour que ce financement de base ne continue pas à décroître inexorablement, **le CoNRS réuni en séance plénière demande qu'une partie des crédits alloués à l'ANR soit reversée aux organismes de recherche. Sans ces moyens, aucun Contrat d'Objectif et de Moyens n'aurait de sens.**